

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION

Tableau de bord statistique 2017 de la décentralisation



Août 2020



Unité – Progrès – Justice

**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION**

Tableau de bord statistique 2017 de la décentralisation



**Avec l'appui du Sous-programme Statistiques
du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS/SPS)**

Août 2020

AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation publie, cette année, le premier Tableau de bord de la décentralisation. Ce document, précieux outil d'informations pour une meilleure connaissance de la décentralisation au Burkina Faso, analyse les principales données statistiques de la décentralisation au titre de l'année 2017.

L'objectif recherché à travers cette publication est de présenter une photographie à la fois synthétique, mais précise de la situation de décentralisation dans notre pays en 2017 et de son évolution d'ensemble durant ces dernières années.

Les données présentées dans ce document proviennent essentiellement de collectes organisées par la Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS) du MATD auprès des collectivités territoriales (CT), des départements ministériels ayant des compétences transférées aux collectivités territoriales et de quelques institutions, notamment l'Assemblée nationale et la Commission électorale nationale indépendante (CNI). Lesdites données portent sur les caractéristiques socio-économiques, le foncier, les ressources humaines, les finances locales, la santé, l'éducation, la culture, les sports et loisirs, l'eau et l'assainissement et la coopération décentralisée.

La réalisation du présent tableau de bord intervient après plusieurs années de mise en œuvre de la décentralisation sous l'empire du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ainsi, il pourra servir d'instrument de mesure des forces et des faiblesses du processus de décentralisation, d'outil d'évaluation des efforts consentis et des défis à relever pour une décentralisation aboutie.

Je saisis l'occasion de cette publication pour réitérer mes vifs remerciements à tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document. A nos partenaires techniques et financiers, en particulier à l'Union européenne, pour son accompagnement constant à travers le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS), je témoigne ma profonde gratitude.

J'ose espérer que chaque lecteur trouvera dans cette publication, pour la période indiquée, de précieuses informations en matière de décentralisation au Burkina Faso.

Enfin, je réaffirme la disponibilité de mon département à recueillir toutes les observations et les suggestions pertinentes en vue de l'amélioration des prochaines parutions.

**Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation**



Pengwendé Clément SAWADO
Grand Officier de l'Ordre de l'Étalon

Sigles et abréviations

AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée ;
AN	: Assemblée nationale ;
CDD	: Contrat à durée déterminée ;
CENI	: Commission électorale nationale indépendante ;
CLAC	: Centre de lecture et d'animation culturelle ;
CM	: Centre médical ;
CMA	: Centre médical avec antenne chirurgicale ;
CR	: conseil régional ;
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale ;
CT	: Collectivité territoriale ;
DAF	: Direction administrative et financière ;
DGCD	: Direction générale des collectivités décentralisées ;
DGCT	: Direction Générale des collectivités territoriales ;
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
DRF	: Dépenses réelles de fonctionnement ;
DRI	: Dépenses réelles d'investissement ;
FPDCT	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales ;
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie ;
MATD	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ;
MATDC	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale ;
MEA	: Ministère de l'eau et de l'assainissement ;
MENA	: Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ;
MJC	: Maison des jeunes et de la culture ;
MS	: Ministère de la santé ;
Nd	: Non disponible ;
PAGPS	: Programme d'appui à la Gestion publique et aux Statistiques ;
PEM	: point d'eau moderne ;
PNDES	: Plan national de développement économique et social ;
PTF	: Partenaire technique et financier ;
RMAT	: Rayon moyen d'action Théorique ;
RRF	: Recettes réelles de fonctionnement ;
RRT	: Recettes réelles totales ;
RT	: Recettes totales ;
SND	: Service national de développement ;
TB	: Tableau de bord ;

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition du personnel des CT en 2017 par groupe d'âge et selon le genre (%)	14
Graphique 2 : Répartition du personnel des régions collectivités en 2017 par groupe d'âge et selon le genre (%)	14
Graphique 3 : Répartition du personnel des communes en 2017 par groupe d'âge et selon le genre (en %).....	14
Graphique 4 : Répartition du personnel des CT en 2017 par genre	14
Graphique 5 : Répartition des élus locaux des communes rurales issus des élections municipales de 2016 par groupe d'âge et selon le sexe (en %)	16
Graphique 6 : Répartition des élus locaux des communes urbaines issus des élections municipales de 2016 en par groupe d'âge et selon le sexe (en %)	16
Graphique 7 : Répartition des élus locaux des CT issus des élections municipales de 2016 en fonction du groupe d'âge et selon le sexe (en %)	16
Graphique 8 : Répartition des élus locaux issus des élections municipales de 2016 selon le sexe	16
Graphique 9 : Répartition des élus locaux selon le niveau d'instruction et le type de collectivité	16
Graphique 10 : Répartition des élus locaux selon le secteur d'activité et le type de collectivité	16
Graphique 11 : Répartition des différentes collectivités selon leurs parts dans l'ensemble des recettes totales. ...	20
Graphique 12 : Répartition des communes urbaines en fonction des parts cumulées des recettes totales	22
Graphique 13 : Répartition des régions collectivités en fonction des parts cumulées des recettes totales.	22
Graphique 14 : Répartition des communes rurales en fonction des parts cumulées des recettes totales	22
Graphique 15 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres sur recettes totales en pourcentage	22
Graphique 16 : Répartition des communes en fonction des recettes réelles totales par habitant en FCFA	22
Graphique 17 : Répartition des CT par tranche du Concours financier des PTF (millions de FCFA)	24
Graphique 18 : Répartition des CT en fonction des Subvention du FPDCT (millions de FCFA)	24
Graphique 19 : Répartition des CT selon les dépenses totales de 2017 (millions de FCFA)	26
Graphique 20 : Evolution des dépenses moyennes des CT (millions de FCFA)	26
Graphique 21 : Répartitions des CT par niveau de dépenses de fonctionnement (millions de FCFA)	26
Graphique 22 : Répartition des CT par niveau de dépenses d'investissement (millions de FCFA)	26
Graphique 23 : Proportion des dépenses des CT par nature	26
Graphique 24 : Répartition des communes en fonction de leur taux d'absorption (%)	26
Graphique 25 : Répartition des communes en fonction du rayon moyen d'action théorique (%)	28
Graphique 26 : Evolution du rayon moyen d'action théorique (RMAT) des communes de 2012 à 2017	28
Graphique 27 : Répartition des communes en fonction du nombre d'habitants pour une formation sanitaire en 2017 (en %)	28
Graphique 28 : Evolution du nombre d'habitants par formation sanitaire au niveau des communes	28
Graphique 29 : Répartition des communes en fonction du nombre d'habitants par école	30
Graphique 30 : Evolution du nombre d'écoles selon le type de commune	30
Graphique 31 : Répartition des communes en fonction du nombre d'habitants par salle de classe	30
Graphique 32 : Evolution du nombre de salles de classe selon le type commune	30
Graphique 33 : Répartition des CT en fonction du ratio élèves/classe (en %)	32
Graphique 34 : Evolution du ratio élèves/classe des CT selon l'année scolaire	32
Graphique 35 : Répartition des CT en fonction du ratio élèves/maitre (en %)	32
Graphique 36 : Evolution du ratio élèves/maitre des CT selon l'année scolaire	32
Graphique 37 : Répartition des communes en fonction du nombre de CLAC (en %)	34
Graphique 38 : Répartition des communes en fonction du nombre de MJC (en %)	34
Graphique 39 : Répartition des Communes selon le nombre de musées (en %)	34
Graphique 40 : Répartition des Communes selon le nombre de sites et monuments (en %)	34
Graphique 41 : Pourcentage de communes ayant des manifestations culturelles majeures	34
Graphique 42 : Pourcentage de collectivités territoriales ayant des manifestations culturelles majeures	34

Graphique 43 : Répartition des communes en fonction du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%).....	36
Graphique 44 : Répartition des communes en fonction du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural (%)	36
Graphique 45 : Répartition des communes rurales en fonction du nombre d'habitant pour un forage (en %)	36
Graphique 46 : Répartition des CT selon le nombre de coopérations décentralisées en 2017	38
Graphique 47 : Proportion de types de coopération	38
Graphique 48 :Communes ayant au moins une coopération selon les régions.....	38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition du personnel des CT selon le statut (en %)	14
Tableau 2 : Répartition du personnel des CT selon le sexe (en %).....	14
Tableau 3 : Situation des ressources financières par grand poste budgétaire en 2017	18
Tableau 4 : Situation des ressources financières des CT selon le type de CT en 2017.....	18
Tableau 5 : Statistiques des recettes totales des communes Urbaines	20
Tableau 6 : Statistiques des recettes totales des commune Rurales	20
Tableau 7 : Statistiques des recettes totales des régions collectivités	20
Tableau 8 : Statistiques sur les concours financiers de l'Etat, du FPDCT et des PTF (en million de FCFA).....	24
Tableau 9 : Evolution des dépenses moyennes des CT	26

Démarche méthodologique

L'élaboration du tableau de bord statistique 2017 de la décentralisation a suivi un long processus méthodique. Ce présent tableau de bord est un document d'analyse synthétique des données de l'annuaire statistique 2017.

S'agissant du tableau de bord de la décentralisation 2017, il faut retenir :

Les étapes :

- Proposition d'indicateurs ;
- Organisation d'un atelier d'élaboration du TB ;
- Echanges et travaux techniques sur le choix des indicateurs à retenir pour le contenu du TB ;
- Elaboration d'une version provisoire du TB ;
- Organisation d'un atelier de validation du TB
- Intégration des amendements et relecture.

Les sources des données :

- Projections démographiques des communes du Burkina Faso de 2007 à 2020, de mars 2017 de l'INSD ;
- Exploitation des TB de quelques sectoriels ;
- Exploitation des annuaires statistiques des élus de 2012 et de la décentralisation de 2017 ;
- Exploitation de l'annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des collectivités territoriales, exercice 2017.

Quant à l'annuaire statistique, nous avons enregistré quelques étapes et noté certaines difficultés.

- l'exploration documentaire (rapports de missions, guide, publications, sites internet, etc.) ;
- les rencontres d'échanges avec les structures ;
- la collecte de données et d'informations ;
- l'élaboration de la maquette et des supports de collecte ;
- la validation de la maquette et des supports de collecte ;
- la formation des formateurs (personnels des structures centrales) sur les techniques de renseignement ;
- la formation des personnels des collectivités territoriales sur les techniques de renseignement ;
- la collecte des données ;
- l'élaboration d'une base de données ;
- la saisie et le traitement des données ;
- l'élaboration de la version provisoire de l'annuaire statistique ;
- la validation de l'annuaire statistique.

Structures rencontrées :

- Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) ;
- Direction générale de la fonction publique territoriale (DGFPT) ;

- Direction des ressources humaines (DRH) ;
- Commission électorale nationale indépendante (CENI) ;
- Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation (SP-CONAD) ;
- Assemblée Nationale ;
- Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Ministère de la Santé.

Les sources des données :

- Projections démographiques des communes du Burkina Faso de 2007 à 2020, de mars 2017 de l'INSD ;
- Extraction de la base de données et site web de la CENI ;
- Extraction de la base de données de la Direction de la promotion des investissements et des finances locales/DGCT ;
- Annuaire statistique des élus locaux 2016 ;
- Situation des collectivités territoriales en 2009 ;
- Situation des collectivités territoriales 2010-2011 ;
- Annuaire statistique de MEA 2017 ;
- Extraction de la base de données de la DGESS du MENA;
- Collecte directe auprès des archives des collectivités territoriales.

Les difficultés :

- 1^{er} exercice du genre, l'élaboration du TB de la décentralisation a connu quelques limites liées entre autres au choix des indicateurs pertinents et des graphiques adéquats pour l'analyse desdits indicateurs ;
- Insuffisance de moyens financiers pour les activités de production statistique ;
- La situation sanitaire nationale a également impacté sur le calendrier de travail.

Résumé exécutif

Le Tableau de bord statistique 2017 de la décentralisation présente la situation des principaux éléments contenus dans l'annuaire statistique. Le résumé de l'analyse de ces indicateurs concerne les agrégats suivants : (i) personnels des collectivités, (ii) élus locaux, (iii) finances des collectivités, (iv) santé, (v) éducation, (vi) culture, sports et loisirs, (vii) eau et assainissement, (viii) coopérations décentralisées.

i. Personnels des collectivités territoriales

Sur la période 2012-2017, l'analyse des effectifs du personnel des CT présente une croissance continue passant de 3 295 à 6 162 agents, soit une augmentation moyenne annuelle de 13%.

La moitié du personnel est âgé de plus de 38 ans. L'âge moyen est de 39 ans.

ii. Elus locaux

Le nombre des élus locaux en 2017 est de 19 225. Comparativement à la mandature de 2012, le nombre des élus a augmenté de 660. Quarante-six pourcent (46%) des élus locaux ne sont pas instruits et plus de 50% exercent dans le secteur primaire (agriculture élevage, pêches et forêts).

iii. Finances Locales des Collectivités Territoriales

Les recettes totales des collectivités en 2017 ont augmenté de 37% par rapport à 2016.

Les dépenses des CT ont augmenté sur la période de 2015-2017. Elles sont passées de 75 497 millions en 2016 à 102 332 millions en 2017 soit 36% de taux de hausse. Cette croissance est de 42% pour les communes rurales, 29% pour les communes urbaines et 25% pour les régions collectivités.

iv. Santé

Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) est passé de 7,6 km en 2012 à 6,7 en 2017 pour les communes rurales et de 6,6 à 5,7km pour les communes urbaines sur la même période.

v. Education

Le nombre d'écoles est passé de 13 188 en 2014 à 15 330 en 2017 soit une croissance moyenne annuelle de 5%. Aussi, 82% des communes rurales et 72% des communes urbaines ont plus de 1000 habitants/école.

De 2013 à 2017 le nombre moyen d'enseignants par commune est passé de 135 à 198 soit une croissance moyenne annuelle de 7%. Cette croissance est respectivement de 10% et 8% au niveau des communes urbaines et niveau des communes rurales.

Le nombre d'élèves est passé de 2,5millions en 2013 à 3,2 millions en 2017 soit une augmentation moyenne annuelle de 6%. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 57% des communes ont moins de 50 élèves/classe.

Le nombre d'élèves par maître est depuis 2013-2014 en deçà de 50 la norme nationale.

vi. Culture, sports et loisirs

En 2017, une proportion de 5,8% des communes rurales dispose d'un CLAC contre 66% des communes urbaines. Pour les MJC, 42% des communes rurales et 68% des communes urbaines en disposent.

vii. Eau et assainissement

En 2017, le taux de fonctionnalité des PEM, 85 % des communes urbaines contre 29 % pour les communes rurales ont un taux supérieur à 80%.

S'agissant du taux d'accès à l'eau potable ce sont 79 % des communes rurales et 85 % de communes urbaines qui ont un taux supérieur à 80 %.

viii. Coopération décentralisée

En 2017, les régions collectivités ont plus de coopérations décentralisées que les communes. En effet, 70% des régions collectivités ont au moins une coopération décentralisée contre 34% des communes.

I. PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Analyse du personnel des collectivités territoriales selon l'âge et le sexe

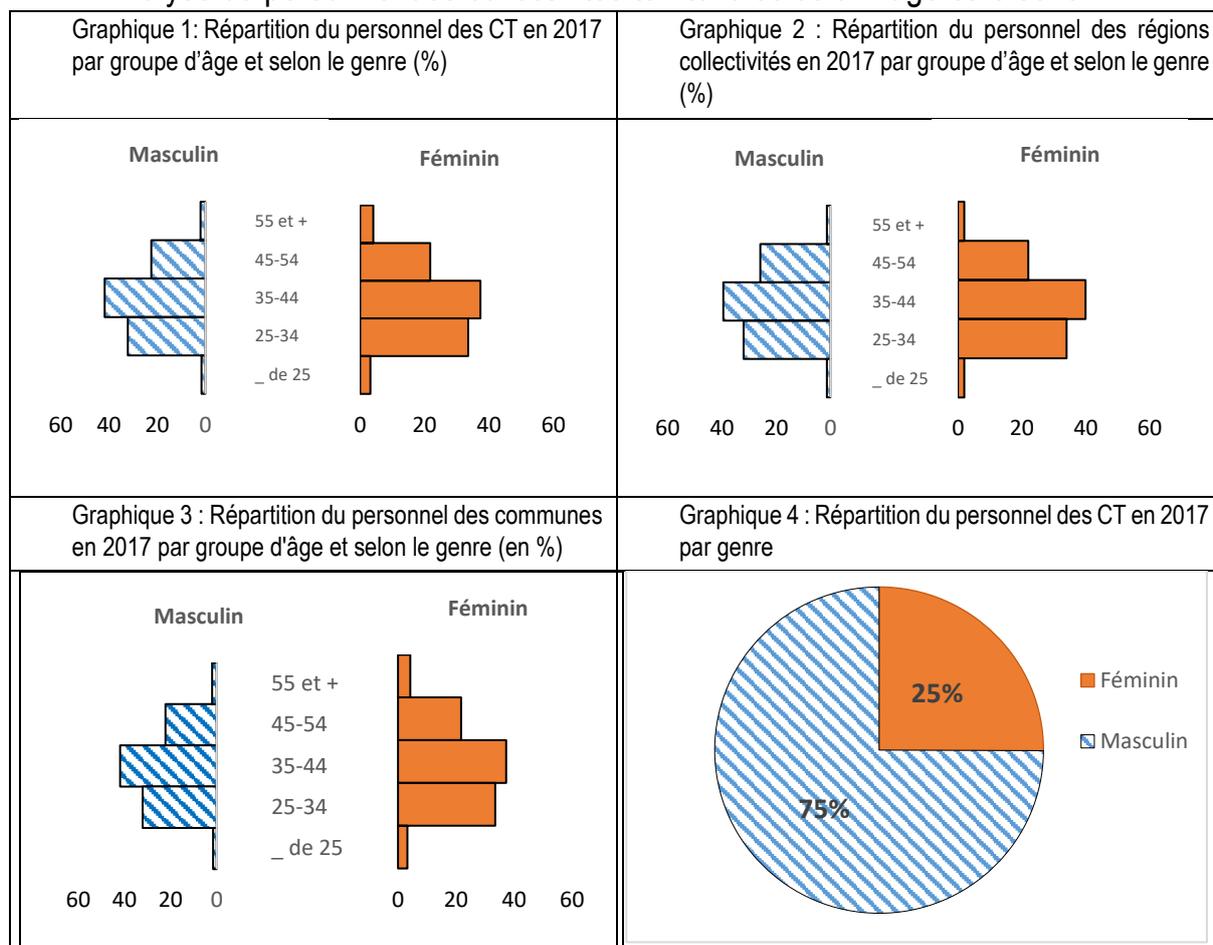


Tableau 1 : Répartition du personnel des CT selon le statut (en %)

Statut	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonctionnaires des CT	64,1	65,6	66,6	69,9	67,4	66,2
Contractuels temporaires ou CDD	5,3	6,2	6,1	5,3	4,3	3,4
Détachés	0,9	0,8	0,9	0,7	2,0	0,8
Mise à disposition par l'Etat	15,4	14,7	14,9	15,3	17,0	18,4
Autres mises à disposition	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
SND	1,1	0,7	0,5	0,4	0,6	0,6
Autres Stagiaires et volontaires	12,8	11,5	10,4	7,9	8,1	10,2
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 2 : Répartition du personnel des CT selon le sexe (en %)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Féminin	26,2	27,0	26,0	24,2	25,7	25,1
Masculin	73,8	73,0	74,0	75,8	74,3	74,9

Points saillants :

- Trois quarts du personnel des CT sont des hommes ;
- Deux tiers du personnel ont le statut de fonctionnaire des CT ;
- Le personnel homme et femme présente la même structure des âges.

Commentaire

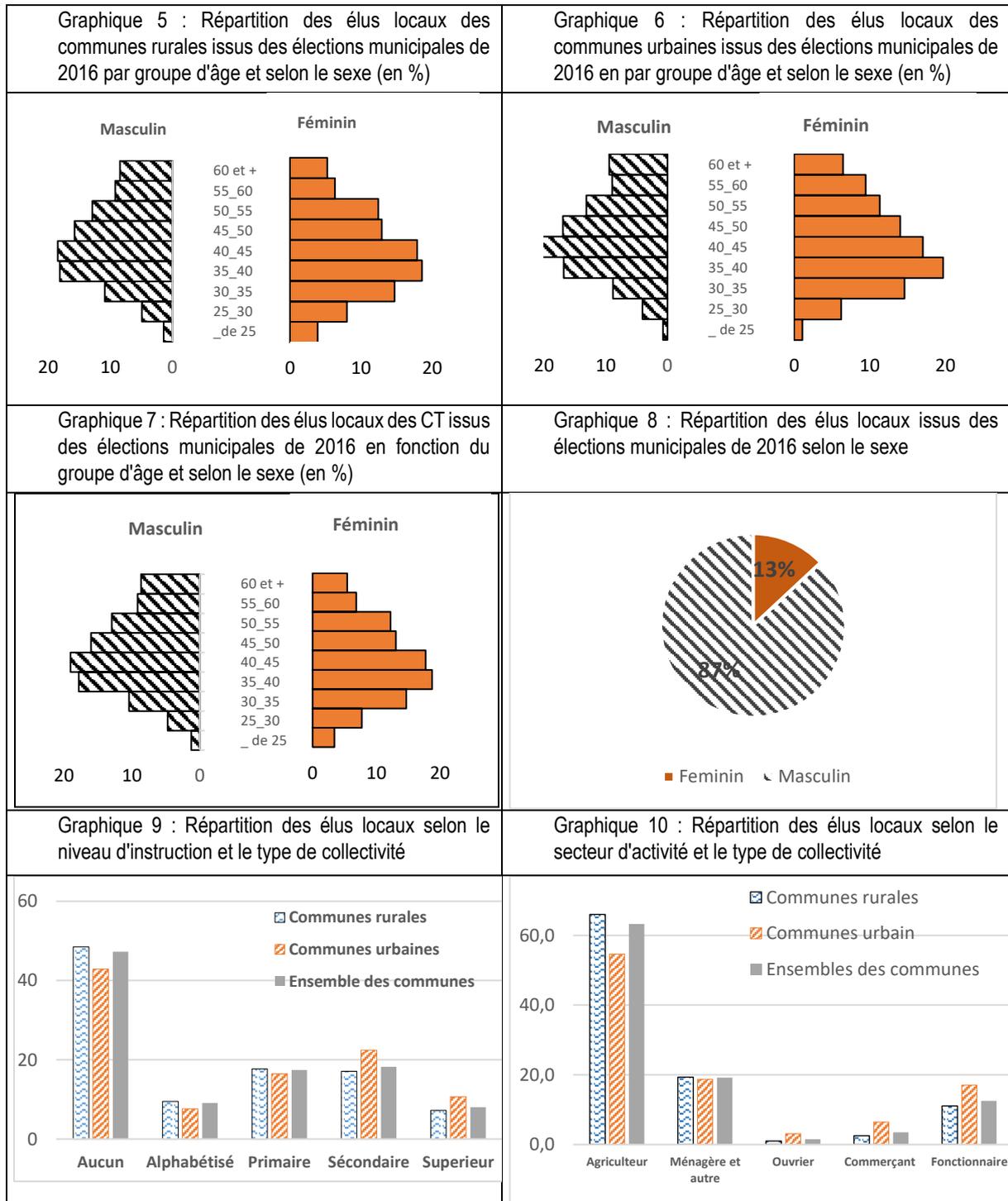
Deux tiers du personnel sont des agents permanents des CT. La part du personnel mis à la disposition des CT par l'Etat a atteint 18,4% en 2017 contre 14,7% en 2013. Les CT bénéficient de l'apport des stagiaires et des bénévoles qui représentent 10,2% du personnel en 2017.

L'âge moyen du personnel est de 39 ans et la moitié a moins de 38 ans. Aussi la tranche d'âge dominante est celle de 35-44 ans. La structure par âge du personnel est semblable quel que soit le type de collectivité.

En 2017, les femmes représentent 25% du personnel, cette proportion n'a pas significativement évolué sur les cinq dernières années.

Source statistique : Annuaire statistique 2017 de la décentralisation DGESS/MATDC.

II. Elus locaux



Points saillants :

- 13% de femmes dans les organes exécutifs des CT ;
- Même structure des âges des hommes et des femmes ;
- 47% des élus locaux ne sont pas instruits ;
- 63% des élus locaux sont des agriculteurs.

Commentaire

Le nombre des élus locaux en 2017 est de 19 225¹ soit 660 élus de plus qu'en 2012. Cette augmentation est dû à la création des nouveaux arrondissements et à l'accroissement de la population. Parmi eux, 13% sont des femmes. Leur structure par âges est semblable quel que soit le type de collectivité et quel que soit le sexe. La moyenne d'âge des élus est de 44 ans et 50% ont un âge compris entre 37 et 51 ans.

Parmi les élus, 47,3% n'ont pas fréquenté une école, et ne sont pas alphabétisés. Cette proportion est de 48,3% dans les communes rurales et 42,9% dans les communes urbaines. Les élus de niveau secondaire ou supérieur sont mieux représentés dans les communes urbaines avec les taux respectifs de 22,4% et 10,7%.

63% des élus locaux sont des agriculteurs. En milieu urbain, les agriculteurs représentent 55% des élus locaux contre 66% en milieu rural.

Source statistique : Annuaire statistique 2017 de la décentralisation DGESS/MATDC.

¹ Rapport 2017 du centre national du suivi-évaluation

III. FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

III.1 RECETTES DES CT

III.1.1 Evolution des ressources par nature

Tableau 3 : Situation des ressources financières par grand poste budgétaire en 2017

Nature des ressources	Montant en 2017 (en millions de FCFA)	Variation / 2016 en %
Recettes totales	171 240	37,8
Recettes propres de fonctionnement	96 863	16,6
Subventions de l'Etat aux fonctionnements	2 211	-37,9
Transferts liés aux compétences	55 879	275,4
Transferts liés à la Taxe sur les Produits Pétroliers [1]	2 295	-37,9
Subventions de l'Etat aux investissements	4 707	-37,9
Subventions du FPDCT	7 552	-9,1
Autres contributions	12 594	2,3

Tableau 4 : Situation des ressources financières des CT selon le type de CT en 2017

Type de collectivité	Recettes totales (en million)	% Recettes propres de fonctionnement	% subvention Etat	% FPDCT	Variation / 2016	
					En Valeur (en million)	En %
Communes rurales	90 828	41,82	46,06	6,07	27 993	44,55
Communes Urbaines	32 855	49,43	48,62	2,48	10 885	49,54
Communes à statut particulier	38 486	92,73	16,01	0,53	7 805	25,44
Régions	9 071	76,59	11,91	11,32	276	3,14
Total	171 240	56,57	37,99	4,41	46 959	37,78

Points saillants :

- Baisse des subventions versées par l'Etat pour le fonctionnement et l'investissement en 2017.
- Dotations liées aux compétences transférées une augmentation de 275% en 2017.

Commentaire

Les recettes totales des collectivités territoriales ont progressé de 38% entre 2016 et 2017 en passant de 124 milliards à 171 milliards. Cette croissance est entretenue par le transfert des ressources liées aux compétences transférées et aussi à un accroissement des recettes propres. Elle serait plus forte si l'Etat n'avait pas réduit sa contribution au fonctionnement et aux investissements de l'ordre de 37,9 % en 2017.

Les dotations liées aux compétences transférées aux collectivités territoriales augmentent de 275,4 % en 2017. Cette situation est imputable aux transferts liés à l'éducation et à l'eau et assainissement.

Les recettes des collectivités sont constituées en majorité des recettes propres de fonctionnement représentant 57%.

Note méthodologique

Taux de croissance annuelle : mesure la croissance relative des recettes de l'année n par rapport à l'année n-1 .

Source : Annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des CT 2017 DGCT/MATDC.

III.1.2 STATISTIQUES DES RECETTES TOTALES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MILLIONS DE FRANCS CFA.

Tableau 5 : Statistiques des recettes totales des communes Urbaines

	2015	2016	2017
Total	19 083	21 970	32 855
Moyenne	415	467	714
Min	149	125	206
Quart1	233	289	466
Médiane	308	395	636
Quart3	446	491	857
Max	1 390	1 741	1 990

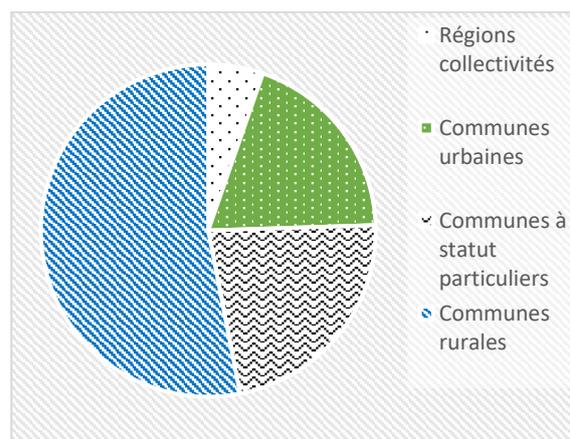
Tableau 6 : Statistiques des recettes totales des commune Rurales

	2015	2016	2017
Total	57 605	62 835	90 828
Moyenne	195	210	306
Min	8	21	36
Quart1	129	133	194
Médiane	171	179	258
Quart3	230	251	377
Max	1 341	1 560	1 674

Tableau 7 : Statistiques des recettes totales des régions collectivités

	2015	2016	2017
Total	7 561	8 795	9 071
Moyenne	582	677	698
Min	115	163	49
Quart1	223	352	324
Médiane	356	443	578
Quart3	647	738	702
Max	2 109	2 296	2 716

Graphique 11 : Répartition des différentes collectivités selon leurs part dans l'ensemble des recettes totales.



Points saillants

- La recette totale moyenne des collectivités territoriales doublent entre 2015 et 2017 ;
- Les communes rurales 53% des ressources totales des CT.

Commentaire

En 2017, les recettes totales des collectivités sont comprises entre 36 et 1 674 millions au niveau des communes rurales ; de 206 à 1 990 millions au niveau des communes urbaines et de 49 à 2 716 millions pour les régions collectivités. Aussi, 50% des collectivités les moins nanties ont une recette totale comprises entre : 36 et 258 millions pour les communes rurales ; 206 et 636 millions pour les communes urbaines et 49 et 578 millions pour les régions collectivités. Les recettes totales des communes à statuts particuliers font 54% des recettes totales des communes urbaines.

Sur la période 2015 à 2017, la recette totale moyenne des collectivités territoriales est en hausse de croissance de 57%. Elle croit de 72% pour les communes urbaines, de 57% pour les communes rurales et de 20% pour les régions collectivités ;

En 2017, Les recettes totales des communes rurales représentent 53% de l'ensemble des recettes des CT dû à leur grand nombre. En effet les recettes moyennes donnent 774 millions pour les communes urbaines, 306 millions pour les communes rurales et 698 millions pour les régions collectivités.

Note méthodologique.

La moyenne est un outil de calcul permettant de résumer une liste de valeurs numériques en un seul nombre réel, indépendamment de l'ordre dans lequel la liste est donnée. Par défaut, il s'agit de la moyenne arithmétique, qui se calcule comme la somme des termes de la liste, divisée par le nombre de termes. D'autres moyennes peuvent être plus adaptées selon les contextes.

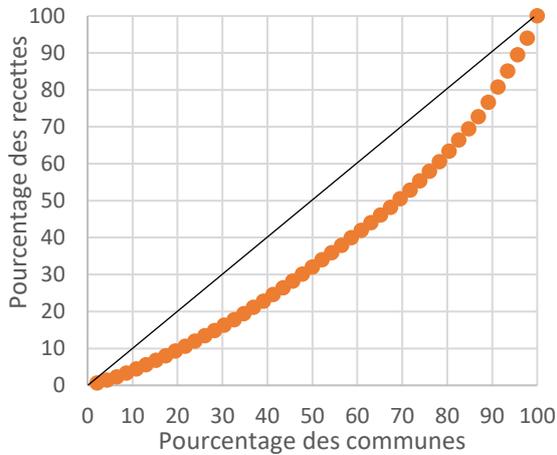
La médiane d'un ensemble de valeurs (échantillon, population, distribution de probabilités) est une valeur x qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales.

Un quartile est chacune des trois valeurs qui divisent les données triées en quatre parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/4 de l'échantillon de population. **Le premier quartile** est la statistique notée générale **q1** ou **Quart1** ; **le second quartile** n'est autre que **la médiane** ; **le troisième quartile** est noté **q3** ou **Quart3**.

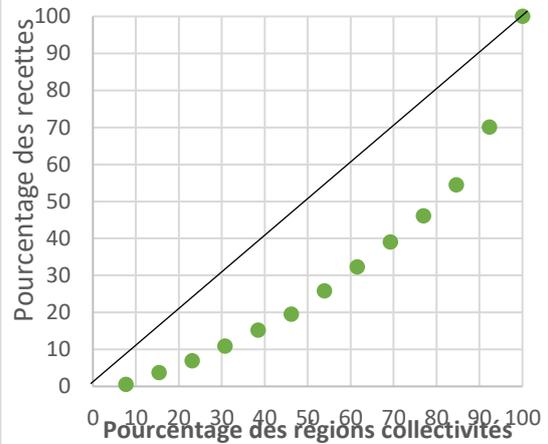
Source statistique : Annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des CT 2017 DGCT/MATD.

III.1.3 Répartition des collectivités territoriales en fonction des parts de recettes totales cumulées

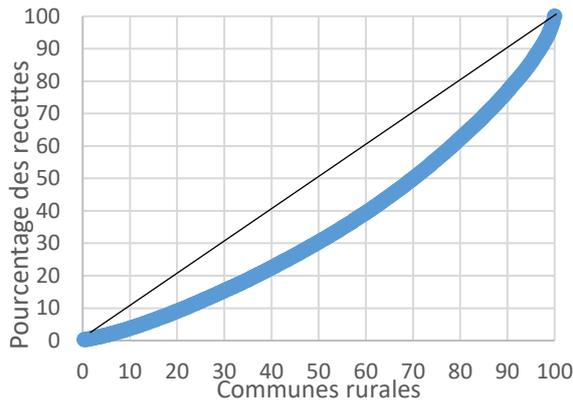
Graphique 12 : Répartition des communes urbaines en fonction des parts cumulées des recettes totales



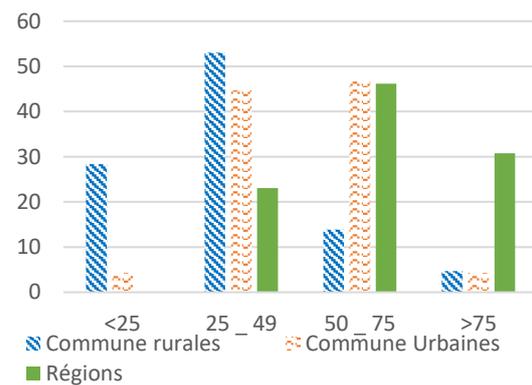
Graphique 13 : Répartition des régions collectivités en fonction des parts cumulées des recettes totales.



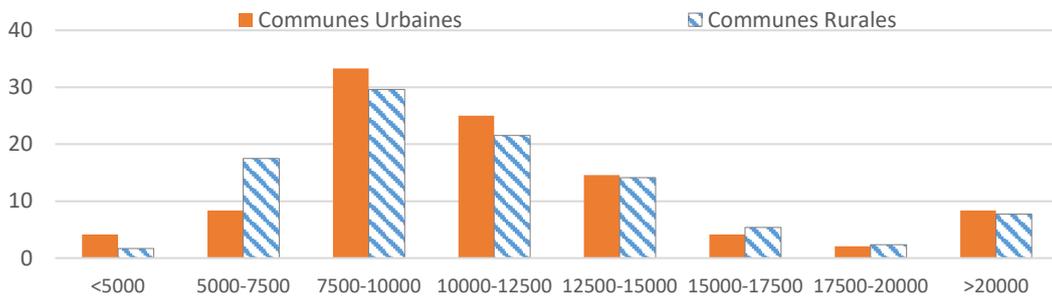
Graphique 14 : Répartition des communes rurales en fonction des parts cumulées des recettes totales.



Graphique 15 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres sur recettes totales en pourcentage



Graphique 16 : Répartition des communes en fonction des recettes réelles totales par habitant en FCFA.



Points saillants

- Inégale répartition des recettes entre les collectivités territoriales ;
- 50% des communes génèrent 70 % des recettes totales des communes ;
- 50% des régions collectivités avec trois quarts des recettes totales des régions ;
- 50% des communes réalisent entre 7 500 à 12 500 francs CFA de recettes réelles par habitant.

Commentaire

Les courbes de Lorenz présentent ici les pourcentages cumulés des communes et les pourcentages cumulés des recettes. Elles servent donc à évaluer les inégalités de répartition des ressources entre les communes.

A l'exclusion des communes à statut particulier ; les communes urbaines présentent une faible inégalité, car la courbe des fréquences est si proche de la diagonale. En effet, 50% des recettes des communes urbaines les plus riches sont détenues par 30% des communes.

Pour les communes rurales, la répartition des recettes reste similaire à celle des communes urbaines. Aussi, 50% des recettes des communes rurales sont détenues par 30% d'entre elles.

Au niveau des régions collectivités, l'inégalité est plus perceptible. En effet, 20% d'entre eux génèrent 50% des ressources.

Quant à la répartition des CT selon le ratio recettes propres sur recettes totales, il ressort que seulement 19,7% des communes rurales, 51,1% des communes urbaines et 77% des régions collectivités ont leurs recettes propres supérieures à 50% de leurs recettes totales.

En 2017, la moyenne des recettes réelles totales par habitant n'est pas très différente entre communes rurales et communes urbaine. Elle est de 7 608 francs CFA pour les communes rurales et 7 737 francs CFA pour les communes urbaines exclusion faite des communes à statut particulier où elle est de 12 043 francs CFA. L'évaluation de cette recette réelle totale par habitants pour chaque commune nous montre que celle-ci diffère d'une commune à une autre. En effet 50% des communes réalisent des recettes réelles par habitant comprises entre 7 500 à 12 500 francs CFA.

Note méthodologique

Recette = Ressource.

La courbe de Lorenz : une représentation graphique de la fonction qui, à la part X des détenteurs d'une part d'une grandeur, associe la part Y de la grandeur détenue. Elle a été développée par Max O. LORENZ en vue d'une représentation graphique des inégalités de revenu.

Source statistique : Annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des CT 2017 DGCT/MATD.

III.2 Subvention des PTF et du FPDCT

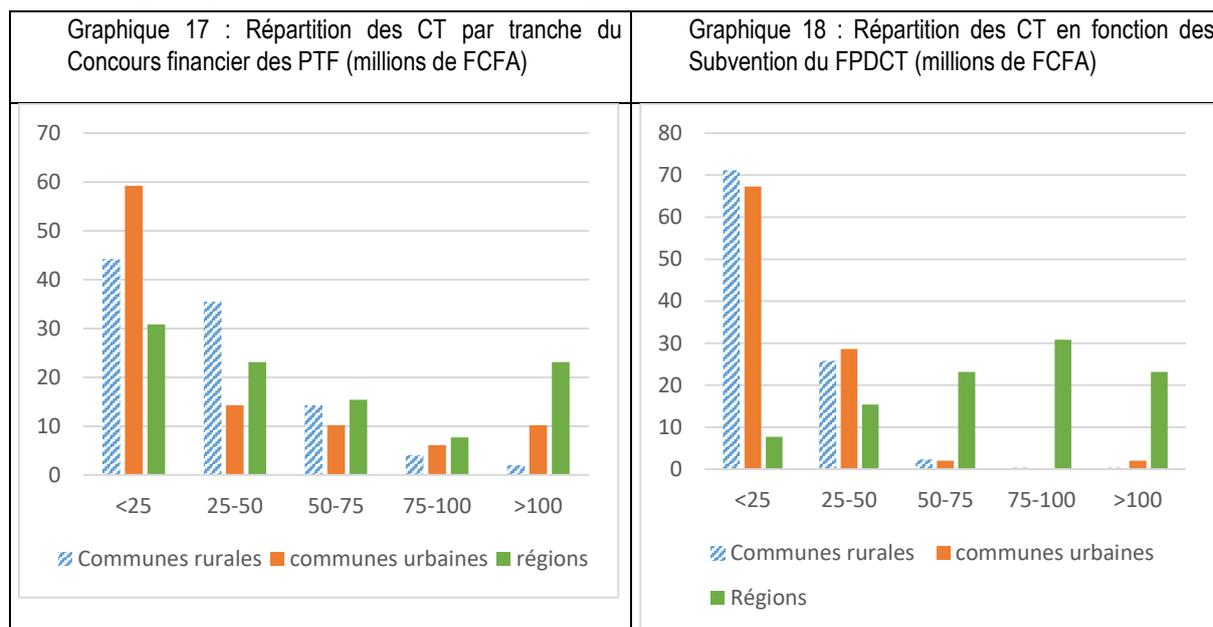


Tableau 8 : Statistiques sur les concours financiers de l'Etat, du FPDCT et des PTF (en million de FCFA)

		Subvention de l'Etat (million)			Subvention de FPDCT (million)			Concours financiers des PTF (million)		
		2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Régions	Total	228,5	1 861,7	1 120,3	812,7	641,8	1026,6	168,0	247,0	201,0
	Moyenne	17,6	143,2	86,2	62,5	49,4	79,0	12,9	19,0	15,5
	Q1	0,0	99,1	38,3	21,2	20,9	65,7	0,0	12,0	8,0
	Médiane	0,0	122,0	48,8	60,4	52,1	80,3	7,0	20,0	15,0
	Q3	0,0	180,5	75,4	97,3	77,0	98,5	18,0	25,0	21,0
	Max	129,0	313,7	464,3	145,9	105,7	167,8	41,0	44,0	32,0
Communes urbaines	Total	6 157,2	6 590,4	15 974,3	895,7	1 649,3	813,9	404,0	452,0	277,0
	Moyenne	131,0	140,2	339,9	19,1	35,1	17,3	12,6	14,1	9,6
	Q1	83,4	91,2	229,2	1,0	15,4	0,2	5,8	5,8	6,0
	Médiane	115,0	113,7	336,1	17,9	22,1	17,4	9,5	13,5	10,0
	Q3	154,6	170,5	458,2	28,0	39,0	27,8	16,3	19,3	13,0
	Max	513,6	547,0	742,0	69,0	430,6	66,7	45,0	41,0	23,0
Communes rurales	Total	21 658,6	19 639,1	41 835,9	4 812,0	5 790,9	5 527,4	5 327,0	6 839,0	4 801,0
	Moyenne	71,7	65,0	139,0	15,9	19,2	18,3	20,6	24,5	16,8
	Q1	46,3	31,7	87,5	1,9	5,4	4,6	12,0	15,5	10,0
	Médiane	63,8	54,7	121,8	14,4	18,3	16,6	18,0	23,0	15,0
	Q3	90,9	86,3	182,7	22,6	28,7	27,2	28,0	33,5	22,0
	Max	231,8	333,2	444,7	83,1	83,0	109,2	65,0	64,0	49,0

Points saillants

- La distribution du concours financier accordé par les PTF et les subventions du FPDCT aux différents types de collectivités est symétrique en 2017 ;
- La distribution des subventions de l'Etat aux différentes collectivités présente une asymétrie négative en 2017.

Commentaire

La distribution du concours financier des PTF aux différents types de CT présente une symétrie au regard de la similarité entre la moyenne et la médiane. En effet la similarité de la moyenne et la médiane révèle que le nombre de régions collectivités ayant moins de 15 millions est égal à ceux ayant plus de 15 millions. Il en est de même pour les communes urbaines et les communes rurales où ces valeurs sont respectivement 10 et 16 millions.

La distribution des subventions du FPDCT aux CT présente aussi une symétrie. Mais cette symétrie n'est pas parfaite pour les communes rurales et les régions collectivités, car les moyennes et les médianes des subventions qui les sont accordées sont légèrement différentes. Le nombre de communes urbaines ayant moins de 17 millions au titre des subventions du FPDCT est égal à ceux ayant plus de 17 millions. Pour les régions collectivités et les communes rurales où ces valeurs sont respectivement de 79 et 18,3 millions.

Pour les subventions de l'Etat aux CT, elles présentent une distribution asymétrique négative quel que soit le type de collectivité, car la moyenne est supérieure à la médiane. Il ressort alors que les 50% des collectivités reçoivent plus de la moitié des subventions accordées à l'ensemble des CT.

Note méthodologique

Une distribution est dite symétrique si les valeurs observées se répartissent de façon uniforme autour des deux valeurs centrales : la moyenne et la médiane.

Une distribution est dite asymétrique si la majorité des valeurs observées se répartissent soit à droite ou à gauche de la médiane.

Source statistique : Annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des CT 2016 DGCT/MATD.

III.3 Dépense des CT

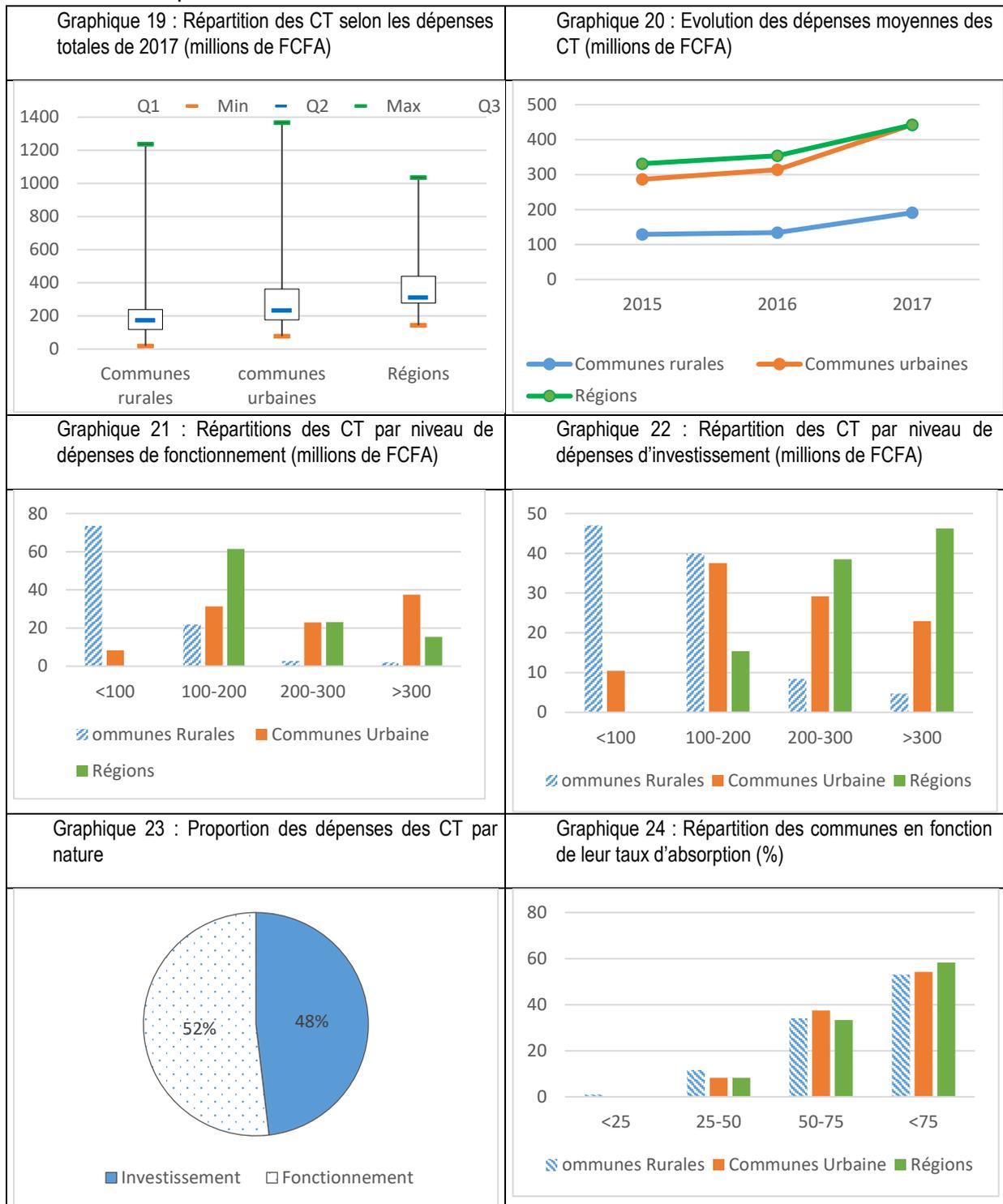


Tableau 9 : Evolution des dépenses moyennes des CT

	Dépenses totales			Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Communes rurales	129,2	134,3	191,1	56,3	51,4	88,1	85,8	94,0	126,0
Communes urbaines	286,7	313,8	442,9	192,8	179,4	270,7	124,8	159,3	221,5
Régions	331,4	353,9	442,2	509,2	504,3	633,7	205,0	215,1	274,2

Points saillants :

- Augmentation des dépenses moyennes des CT par rapport aux années précédentes ;
- Plus de la moitié a un taux d'absorption supérieur à 75% et ceux sans distinction de type de CT.

Commentaire

Les dépenses des CT augmentent sur la période de 2015-2017. Elles passent de 75 497 millions en 2016 à 102 332 millions en 2017, soit 36% de hausse. Cette hausse est plus forte pour les communes rurales 42% qu'au niveau des communes urbaines et des régions collectivités qui progressent respectivement de 29% et 25%.

En 2017 des CT, 50% des communes rurales réalisent une dépense totale comprise entre 119 et 239 millions. L'intervalle est 177 à 363 millions au niveau des communes urbaines et de 279 à 440 millions pour les régions collectivités. Les dépenses totales des communes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso représentent respectivement 33,5% et 13,2% des dépenses des communes urbaines.

La répartition des CT suivant les dépenses de fonctionnement illustre que 95% des communes rurales, 40% des communes urbaines et 61% des régions collectivités dépensent moins de 200 millions en 2017. Quant aux dépenses d'investissement, 52% des communes urbaines, 84% des régions collectivités et 13% des communes rurales dépensent plus de 200 millions.

Les CT dépensent plus pour le fonctionnement qu'en investissement, soit respectivement 52% et 48%.

La comparaison des recettes et des dépenses des CT en 2017, fait ressortir des taux d'absorption moyens de 77% pour les régions collectivités et les communes urbaines et de 74% pour les communes rurales. Aussi, plus de la moitié des CT ; 53,1% des communes rurales, 54,2% des communes urbaines et 58,3% des régions collectivités ont des taux d'absorptions supérieurs à 75%.

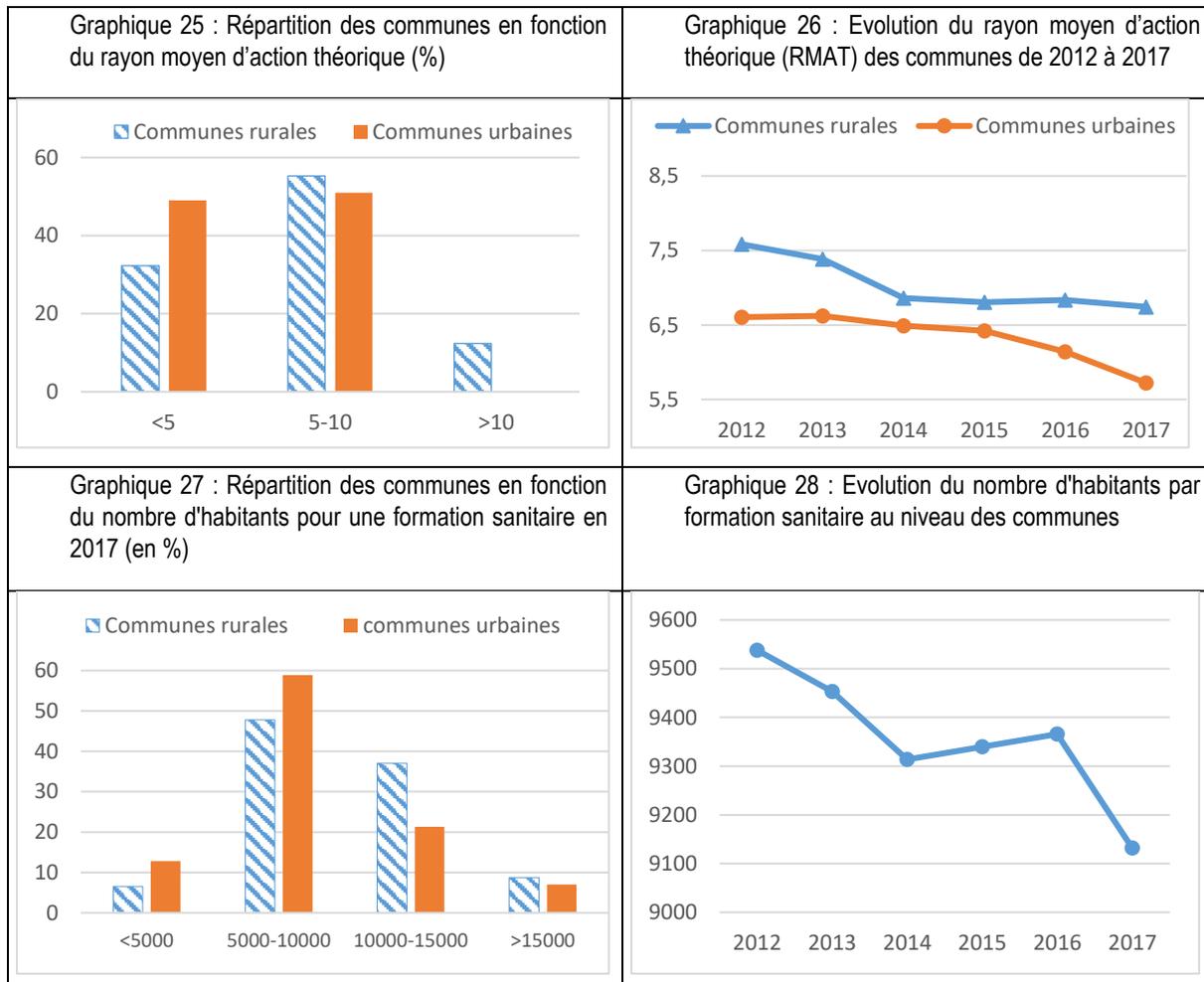
Note méthodologique

Taux d'absorption ou de couverture : Rapport entre les dépenses exécutées et les recettes mobilisées par les collectivités territoriales.

Source statistique : Annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des CT 2017 DGCT/MATD.

IV. Santé

Le rayon moyen d'action et le nombre d'habitants par formation sanitaire



Points saillants :

- Baisse du rayon moyen d'action théorique (RMAT) ;
- Diminution du nombre d'habitants par formation sanitaire ;
- La moitié des communes ont entre 5 000 et 10 000 habitants par CSPS.

Commentaire

Le RMAT passe de 7,6 km en 2012 à 6,7 en 2017 pour les communes rurales et de 6,6 à 5,7 km pour les communes urbaines sur la même période.

En 2017, les populations de 32% des communes rurales et 49% des communes urbaines sont à moins de 5 km d'une formation sanitaire. Cependant, les populations de 12% des communes rurales font plus de 10 km. Aucune commune urbaine n'a une population située à plus de 10 km d'une formation sanitaire. 51% des communes dont 49,6% de communes rurales et 62,2% de communes urbaines respectent la norme nationale de 5 km fixé par le PNDES.

Le nombre d'habitants par formation sanitaire est décroissant. Il régresse de 9 538 en 2012 à 9 132 en 2017.

En 2017 ; 57% des communes dont 48% des communes rurales et 59% des communes urbaines ont entre 5 000 à 10 000 habitants par formation sanitaire. Il est à remarquer que 9% des communes rurales et 7% des communes urbaines ont plus de 15 000 habitants par formation sanitaire.

Note méthodologique

Le rayon moyen d'action théorique : exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire. Par similitude avec le Ministère de la santé, la méthode de détermination a pris en compte la superficie et le nombre de formation sanitaire de chaque commune.

Rayon moyen d'action = Racine carrée (superficie / (Pie * Nombre de formations sanitaires)).

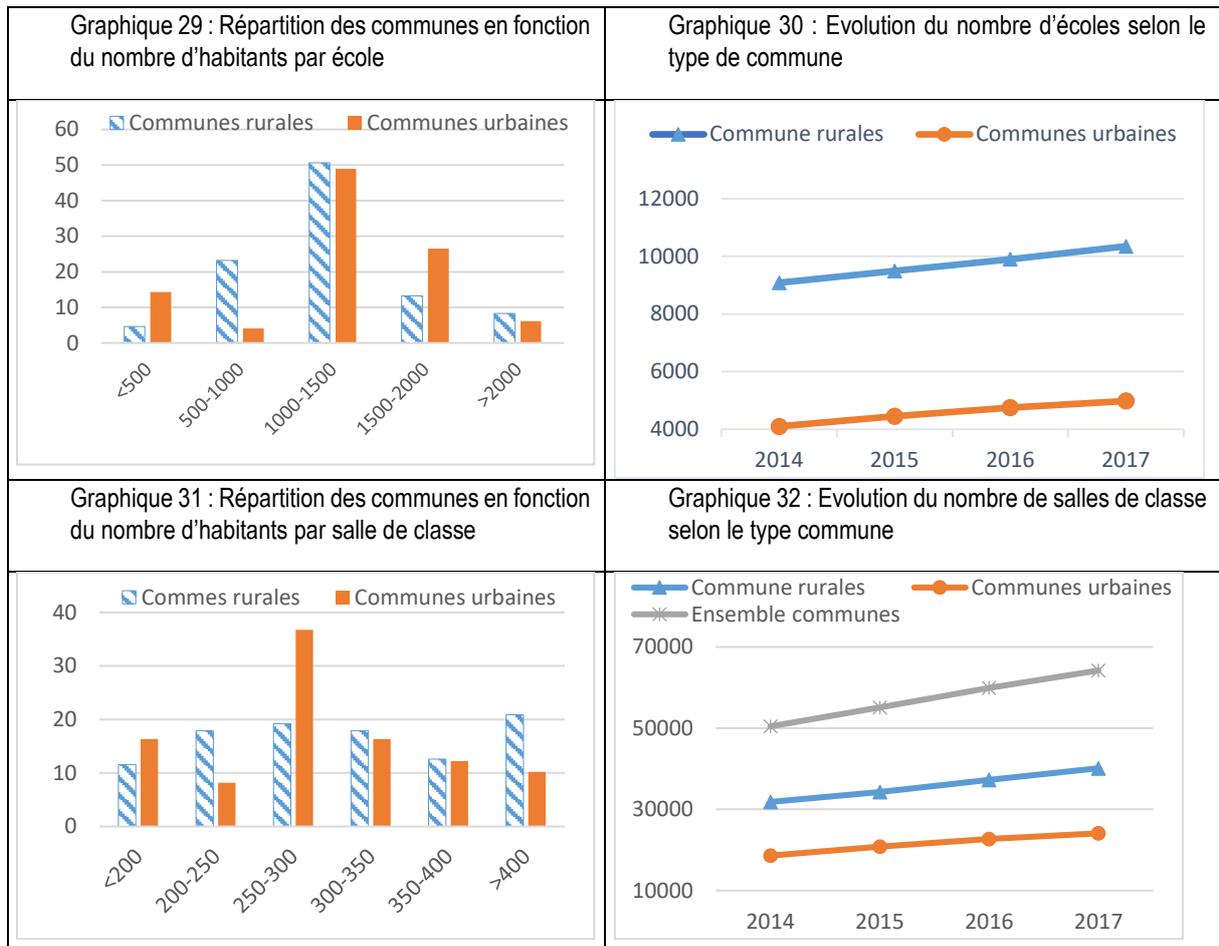
L'objectif PNDES est fixé à 5 km.

Habitants par formation sanitaire : c'est la population de la commune rapportée au nombre de formation sanitaire.

Source statistique : Annuaire statistique 2017 du Ministère de santé DGESS/MS.

V. Education

V.1 Ecole et salles de classe



Points saillants :

- Augmentation du nombre d'écoles ;
- Augmentation du nombre de salles de classe.

Commentaire

De 2014 à 2017, il y a une croissance linéaire et continue du nombre d'écoles. Il est passé de 13 188 en 2014 à 15 330 en 2017, soit une hausse moyenne annuelle de 5%. Le nombre d'écoles évolue de 9 084 à 10 349 au niveau des communes rurales et de 4 104 à 4 981 au niveau des communes urbaines, soit une croissance moyenne respective de 4% et 6%.

La structure des communes suivant le nombre d'habitants/école révèle que 82% des communes rurales et 72% des communes urbaines ont plus de 1000 habitants/école.

Il y a une similitude entre la croissance du nombre de salles de classe et celle des écoles. Le nombre de salles de classe passe de 50 444 en 2014 à 64 218 salles de classe en 2017, soit une croissance moyenne annuelle de 8%. Dans les communes rurales, il passe de 31 833 en 2014 à 40 126 en 2017 et de 18 611 à 24 092 au niveau des communes urbaines, soit une croissance annuelle de 8% pour chaque groupe de commune.

En 2017, 61% des communes urbaines ont moins de 300 habitants/classe contre 49% pour les communes rurales.

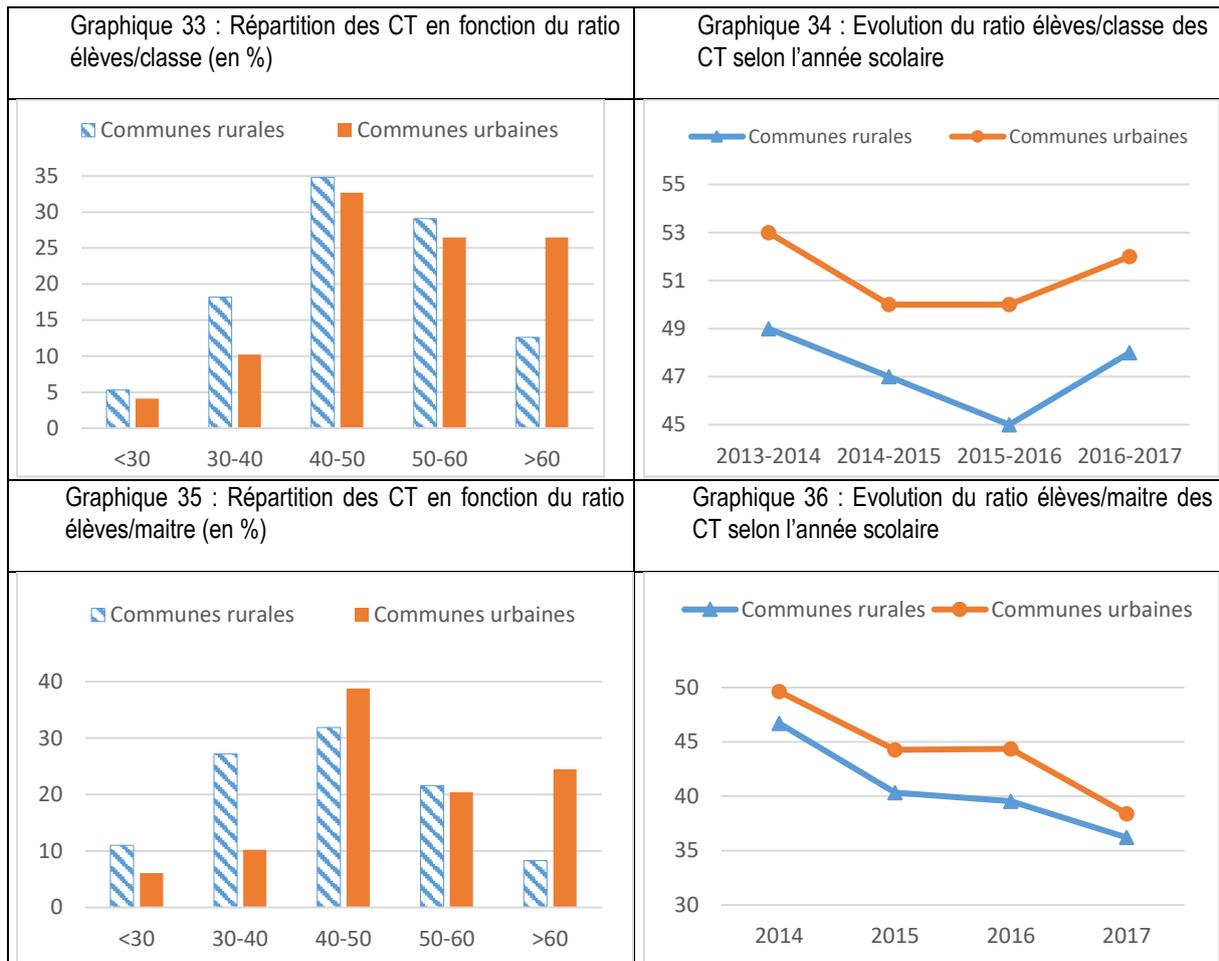
Note méthodologique

Habitants par école : c'est le rapport nombre d'habitants sur nombre d'écoles pour chaque commune.

Habitant par salle de classe : c'est le rapport nombre d'habitants sur nombre de salles de classe pour chaque commune.

Source statistique : Annuaire statistique 2017 du MENA DGESS/MENA.

V.2 Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre



Points saillants :

- Les deux tiers des communes ont moins de 50 élèves par maître ;
- Baisse du nombre d'élèves par classe et par maître.

Commentaire

De l'année scolaire 2013-2014 à 2015-2016 nous observons une baisse progressive du ratio élève/classe quel que soit le type de commune. En effet, ce ratio passe de 49 à 45 pour les communes rurales et de 53 à 50 pour les communes urbaines. Cependant, au cours de l'année scolaire 2016-2017 une augmentation dudit ratio est observée. Il est de 48 pour les communes rurales et 52 pour les communes urbaines.

En 2016-2017, 57% des communes ont moins de 50 élèves/classe, réparti comme suit : 58% pour les communes rurales et 47% pour les communes urbaines.

L'évolution du ratio élèves/maître présente un ratio en deçà de 50 depuis l'année scolaire 2013-2014. Aussi, 68% des communes respectent la norme de 50 élèves/maître dont 70% des communes rurales et 55% des communes urbaines.

Note méthodologique

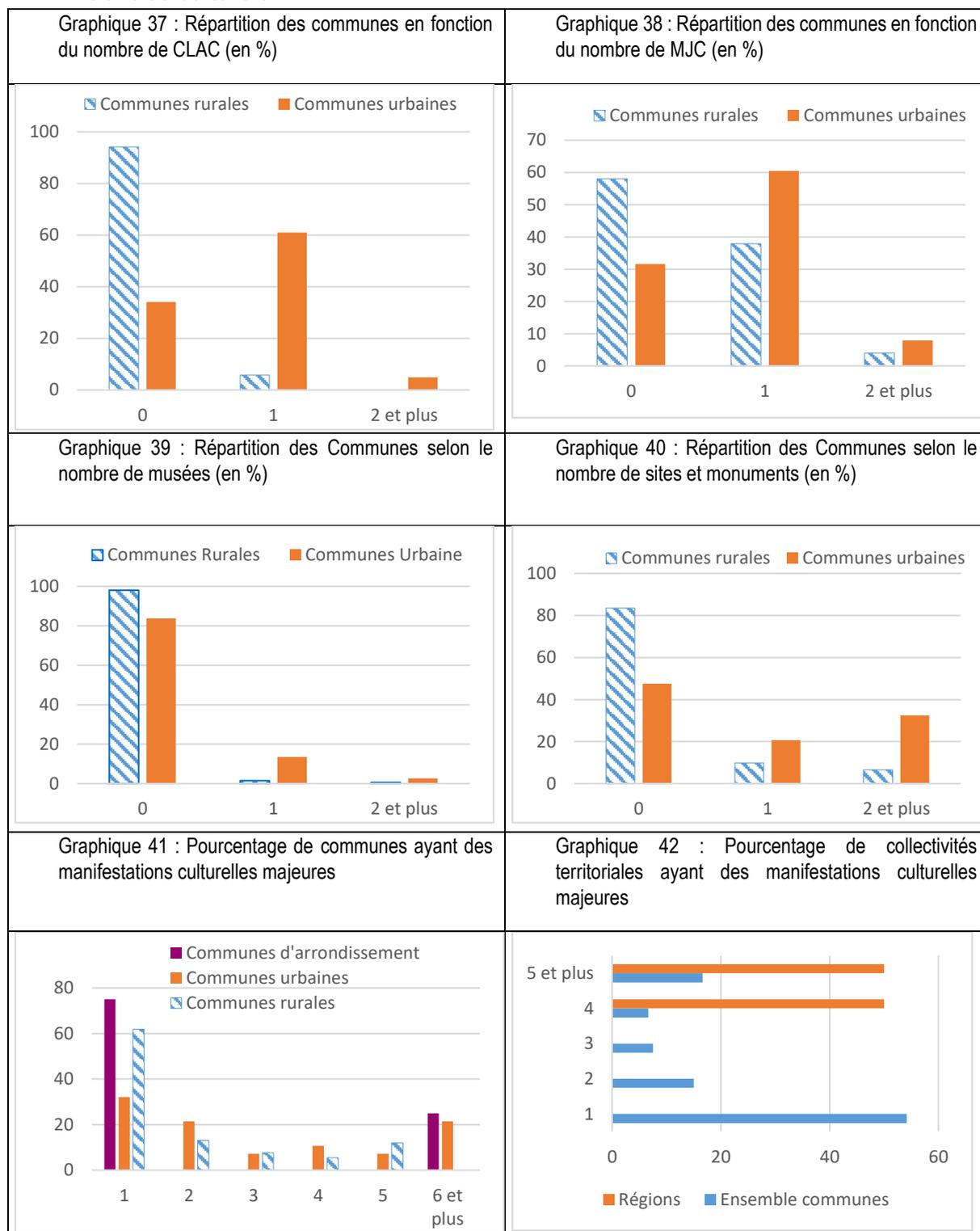
Elèves par salle : c'est le rapport nombre d'élèves sur nombre de salles de classe pour chaque commune.

Elèves par maître : c'est le rapport nombre d'élèves sur le nombre d'enseignants pour chaque commune.

Source statistique : Annuaire statistique 2017 du MENA, DGESS/MENA.

VI. Culture, sports et loisirs :

Centres culturels



Points saillants :

- Pas de CLAC dans 94% des communes rurales;
- 58% des communes rurales ne disposent pas de MJC ;
- Forte proportion des communes ne possédant pas de musée ;
- 84% des communes rurales ne possèdent pas de sites touristiques ni de monuments.

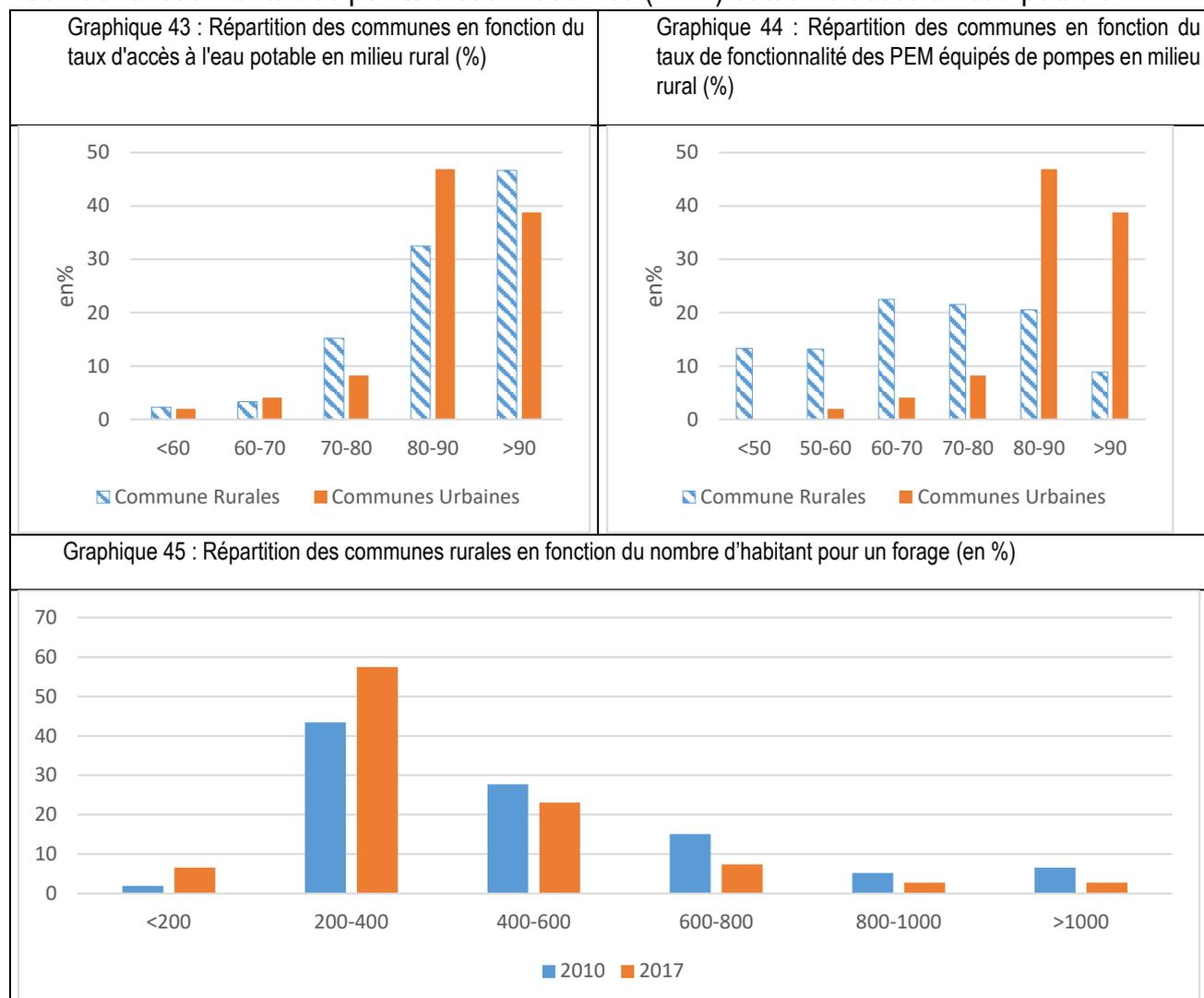
Commentaire

En 2017, 5,8% des communes rurales disposent d'un CLAC contre 66% des communes urbaines. Quant au MJC, 42% des communes rurales et 68% des communes urbaines en disposent.

En 2017, seulement 2% des communes rurales disposent d'un musée et 16% d'un site touristique et/ou d'un monument. S'agissant des communes urbaines, ces proportions sont respectivement de 16% et 53%. Pour les manifestations culturelles majeures, parmi les CT qui en disposent, 46% des communes ont au moins 2 manifestations et chaque région a au moins 4.

VII. Eau potable

Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes (PEM) et taux d'accès à l'eau potable



Points saillants :

- Deux tiers des communes ; taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural supérieur à 80%.
- Réduction du nombre d'habitants pour un forage.

Commentaire

En 2017, le taux d'accès à l'eau potable est plus élevé au niveau des communes urbaines. En effet, 86% des communes urbaines ont un taux d'accès à l'eau potable supérieur à 80 % contre 29 % pour les communes rurales.

Le taux de fonctionnalité des PEM est aussi meilleur dans les communes urbaines. En effet, 79% des communes rurales et 85% de communes urbaines ont un taux de fonctionnalité des PEM supérieure à 80%.

Entre 2010 et 2017 le nombre d'habitants pour un forage passe de 497 à 418. Une forte concentration des communes ayant entre 200 et 400 habitants pour un forage, elle est de 43% en 2010 et de 57% en 2017

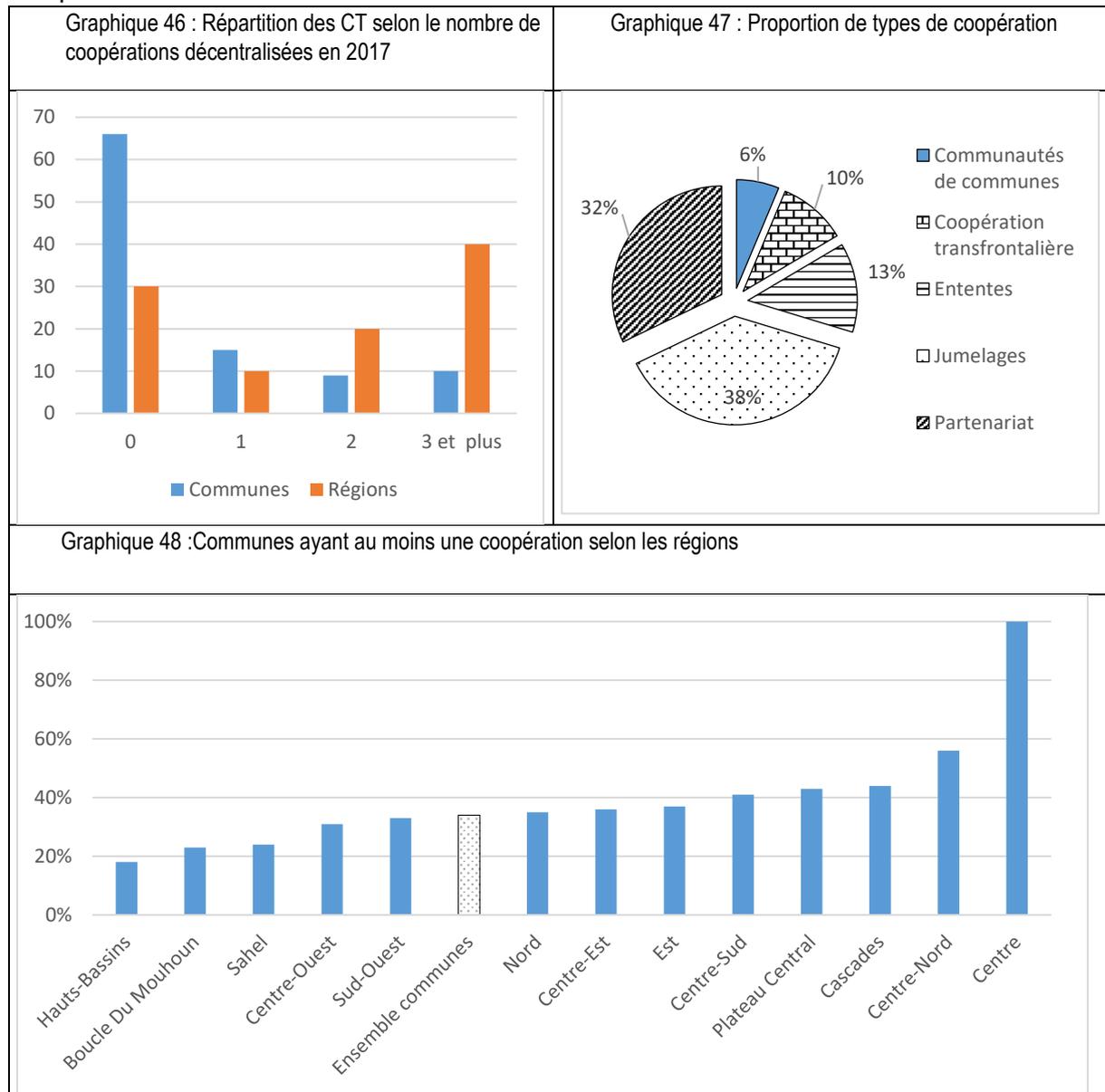
Note méthodologique

Habitant pour un forage : c'est le rapport entre nombre d'habitants et le nombre de forages pour chaque commune.

Source statistique : Annuaire statistique 2017 du MEA DGESS/MEA

VIII. COOPERATION DECENTRALISEE

Coopérations des CT



Points saillants :

- Forte proportion des communes n'ayant pas de coopération ;
- Deux tiers des régions collectivités ont au moins une coopération ;
- La totalité des communes de la région du Centre ont au moins une coopération.

Commentaire

En 2017, les régions collectivités entretiennent plus de coopérations décentralisées que les communes. En effet, 70% des régions collectivités ont au moins une coopération décentralisée contre 34% des communes. De plus, 40% des régions contre 10% des communes ont au moins 3 coopérations.

La région du Centre est la région ayant plus de communes entretenant une coopération décentralisée (100% des communes). Par contre la région des Hauts-Bassins dispose du moins de communes entretenant une coopération, 18% des communes.

Le jumelage et le partenariat sont les plus entretenus avec respectivement 38% et 32%. La Communauté des communes ne concerne que 6% des relations de coopération.

Note méthodologique

Nombre des CT entretenant une coopération décentralisée : c'est le nombre de CT ayant au moins une coopération.

Source statistique : Annuaire statistique 2017 de la décentralisation DGESS/MATDC

Table des matières

Avant-propos	5
Sigles et abréviations	6
Liste des graphiques	7
Liste des tableaux.....	9
Démarche méthodologique	10
Résumé exécutif.....	12
I. PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	14
Analyse du personnel des collectivités territoriales selon l'âge et le sexe	14
II. Elus locaux	16
III. FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	18
III.1 RECETTES DES CT	18
III.1.1 Evolution des ressources par nature	18
III.1.2 STATISTIQUES DES RECETTES TOTALES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MILLIONS DE FRANCS CFA.	20
III.1.3 Répartition des collectivités territoriales en fonction des parts de recettes totales cumulées	22
III.2 Subvention des PTF et du FPDCT.....	24
III.3 Dépense des CT	26
IV. Santé.....	28
Le rayon moyen d'action et le nombre d'habitants par formation sanitaire	28
V. Education.....	30
V.1 Ecole et salles de classe.....	30
V.2 Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre.....	32
VI. Culture, sports et loisirs :.....	34
Centres culturels	34
VII. Eau potable	36
Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes (PEM) et taux d'accès à l'eau potable.....	36
VIII. COOPERATION DECENTRALISEE	38
Coopérations des CT	38
Table des matières	40
Glossaire	41

Glossaire

Alphabétisé en langue nationale : individu qui sait lire et écrire dans une langue nationale uniquement.
Bénévole : personnes qui apportent leurs concours aux CT pour la délivrance de services locaux et qui ne sont régis par aucun texte de la fonction publique territoriale.
Charges de personnel : dépenses constituées des dépenses de personnel, des frais de transport des administratifs à l'intérieur et à l'extérieur et des frais de missions du personnel.
Charges des élus locaux : indemnités, frais de mission et frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur du pays dus aux élus locaux.
Collectivité Territoriale : subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et l'autonomie financière.
Commission foncière villageoise : structure villageoise de prévention des conflits en ce sens qu'elle permet à la délimitation des champs, au recensement des sites traditionnels et à l'élaboration des chartes foncières villageoises.
Communauté de communes et communauté de régions : La communauté de communes ou de régions est un établissement public de coopération intercommunale ou interrégionale regroupant plusieurs communes ou plusieurs régions sans enclave.
Conseil villageois de développement : structure de développement local par la participation organisée de l'ensemble des forces vives du village. Il est institué dans chaque village de la commune rurale ainsi que dans les villages rattachés à la commune urbaine un CVD.
Conseiller municipal : personne physique, élue conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso. Il fait partie du conseil municipal, dont le rôle est de statuer sur les affaires de la commune sans favoriser aucun intérêt particulier.
Coopération Décentralisée : ensemble de relations non gouvernementales qui unissent des collectivités, les communautés ou associations et comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat, etc.
Coopération transfrontalière : acte par lequel une ou plusieurs collectivités territoriales frontalières nationales et celles des pays limitrophes, de même niveau et sans enclave, instituent entre elles des relations de coopération sur des questions d'intérêts transfrontaliers. La coopération transfrontalière peut se faire au moyen d'organismes dotés ou non de la personnalité juridique.
Dépenses d'entretien courant : montant affecté par les collectivités territoriales à l'entretien de leurs biens mobiliers et immobiliers.
Dépenses d'investissement : montant destiné à la réalisation des projets identifiés dans le plan de développement de la collectivité territoriale.
Dotations de l'Etat : dotations globales de fonctionnement et d'équipement, participations de l'Etat, subventions sur les taxes, sur les produits pétroliers et les subventions sur salaires des agents des provinces ex-collectivités territoriales.

Dotations globales : ensemble de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation globale d'équipement (DGE).
Entente : acte par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, des relations de coopération à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs, des ouvrages et des institutions d'utilité publique.
Epargne : économie réalisée par une collectivité sur ses recettes de fonctionnement. C'est une source interne de financement des investissements.
Jumelage : moyen par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, ou entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération sans limite dans le temps en vue de la réalisation d'un idéal commun.
Niveau post primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe post primaire (de la 6e à la 3e ou niveaux équivalents).
Niveau primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus l'école primaire.
Niveau secondaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe du second cycle (de la seconde à la terminale ou de niveaux équivalents).
Niveau supérieur : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une école supérieure (université et institut).
Non alphabétisé : individu ne sachant ni lire ni écrire dans aucune langue.
Partenaires techniques et financiers : structures, associations ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou encore personnes ressources qui apportent un soutien technique, matériel et/ou financier.
Partenariat : forme de coopération qui lie les collectivités territoriales burkinabè ou leurs groupements avec les collectivités territoriales étrangères, les regroupements de collectivités territoriales nationaux ou étrangers, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile en vue de la réalisation de projets de développement local.
Produits fiscaux ou fiscalité partagée : ensemble des impôts, taxes, contributions directes, des impôts et taxes indirects. Pour les communes, ces recettes représentent les prélèvements obligatoires effectués sur les contribuables. Pour les régions/collectivités, ces produits représentent la part qui leur est reversée par l'ensemble des communes de leur ressort territorial.
Recettes ou ressources propres des collectivités territoriales : ressources mobilisées par les collectivités territoriales elles-mêmes. Elles sont constituées des impôts, des taxes, des ressources du patrimoine et des activités commerciales et d'autres ressources. Ces autres ressources comprennent les redevances et contributions diverses selon les textes en vigueur.
Région : la région du point de vue de la déconcentration constitue le premier niveau de la représentation de l'Etat. Le territoire de la région couvre une ou plusieurs provinces. Du point de vue de la décentralisation, la région constitue le premier niveau de collectivités territoriales. Son siège est le conseil régional.
Ressources financières des collectivités territoriales : ressources constituées de recettes propres, de dotations budgétaires de l'Etat et de toutes autres contributions (art 38, CGCT). En sus des appuis financiers de l'Etat, les collectivités territoriales bénéficient d'autres ressources financières composées de dons, legs et des emprunts.

Egalement, la coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales de mobiliser d'importantes ressources financières.
Secteur primaire : ensemble des activités de production et d'exploitation des ressources primaires (pêche, chasse, agriculture, élevage, etc.).
Subvention : aide financière directe ou indirecte allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général.
Subventions reçues et participations (ONG, Projet, ...) : ressources financières accordées aux collectivités territoriales par les ONG, projets et programmes de développement partenaires.
Subventions d'investissement : ressources accordées unilatéralement par un organisme public, en principe en vue de financer l'acquisition d'immobilisation.
Tableau de bord : outil de gestion qui présente la synthèse des activités et les résultats des organisations publiques et privées par processus à travers des indicateurs.
Transferts financiers liés aux compétences : sommes transférées aux collectivités territoriales par l'Etat et destinées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement en accompagnement des compétences transférées.